

ce sujet des lois antipathiques ? et, naturellement, les lois qui lui imposera la majorité du Bas-Canada devront lui être antipathiques, car ces deux provinces sont si différentes, l'une de l'autre, que ce que l'une veut est bien rarement ce que l'autre désire. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à les voir s'occuper en même temps des lois contre l'usure. Tandis que les Haut-Canadiens demandent le remaniement ou même l'abolition de ces lois, les Bas-Canadiens envoient pétitions sur pétitions en faveur du maintien de ces mêmes lois. Que fera le gouvernement en face de cette hostilité évidente du Haut-Canada ?

Lorsque l'hon. M. Taché fut appelé à former un ministère, il déclara au Conseil qu'après avoir choisi la partie bas-canadienne du cabinet, il avait appelé à lui le Procureur-Général de l'Ouest, pour s'entourer des ministres haut-canadiens de son choix, sachant que ce dernier jouissait de la confiance du Haut-Canada. Une pareille conduite était logique et patriotique ; mais si M. Taché était appelé aujourd'hui à former un second cabinet, chargerait-il de nouveau M. J. A. Macdonald de choisir la partie haut-canadienne du ministère, bien qu'il soit hors de doute que ce ministre ne jouit plus de la confiance du Haut-Canada ?

Il ne le pourrait point et, néanmoins, les Bas-Canadiens souffrent de présent des ministres haut-canadiens décidément impopulaires parmi nous. C'est en vain qu'on espère pouvoir avec le temps modifier l'opinion publique dans le Haut-Canada ; autant vaudrait essayer d'arrêter le cours du Saint-Laurent. Le Haut-Canada ne veut plus d'écoles séparées, il veut la représentation basée sur la population, bien que cette réforme soit défavorable à la nationalité bas-canadienne, et si on lui refuse ce qu'il demande, il brisera les liens qui l'attachent au Bas-Canada.

Qu'arrivera-t-il alors ? on parle d'une union de toutes les provinces britanniques et, quoiqu'en ait dit le président du Conseil Exécutif en réponse à une question de l'hon. M. Crooks, il est impossible que le gouvernement impérial, qui a paru s'occuper de cette question avec les autres colonies, n'en ait jamais touché un mot à notre gouvernement. En face de nous, grandit une nation gigantesque ; resterons-nous apathiques ? Il serait temps de se mettre en garde contre la possibilité de ses hostilités et d'attirer l'attention de l'Angleterre sur l'imminence du danger. Aussi proposera-t-il un jour une adresse à Sa Majesté, relative à ce sujet. Il serait à désirer qu'à l'invitation du Gouverneur-Général, des délégués de toutes les Provinces britanniques se réunissent à Toronto pour prendre en considération cette question fédérale. En attendant, est-il prudent d'aller construire à Ouataouais des bâtiments qui, d'un moment à l'autre, pourraient devenir parfaitement inutiles ? Le gouvernement étouffera peut-être la motion de l'orateur ; mais en ce cas, elle ressuscitera sous le souffle populaire et, grâce à l'énergie de l'élément saxon qui prédomine dans le Haut-Canada, elle finira un jour par triompher.

L'hon. M. Fergusson—seconde les résolutions, car il a la plus triste idée du gouvernement actuel, qui s'en va de Chambre en Chambre trafiquer des votes parlementaires. Il a entendu parler d'une double majorité ; mais, dans son opinion, les ministres doivent avoir une double conscience. Quant aux écoles séparées, l'orateur espère que le système actuel finira par bien fonctionner. Il espère aussi que les Bas-Canadiens se résigneront à voir la représentation basée sur la population ; mais il ne croit pas qu'il soit nécessaire de procéder immédiatement au recensement. Il n'y a en réalité qu'un danger à redouter et c'est celui de la peste orangiste.

L'hon. M. Murney—dit que si jamais discours a prouvé la nécessité de rendre les fonctions de président du Conseil électives, c'est bien celui que vient de prononcer M. de Blaquière, car il s'est écarté si souvent de la question, qu'un président élu ne l'aurait pas souffert longtemps. Qu'ont de commun par exemple les progrès des Etats-Unis et nos écoles séparées avec le siège du gouvernement ? Quant à lui, il s'est opposé, l'an dernier, à l'arbitrage de la Reine et il avoue que la décision de Sa Majesté n'est pas tout-à-fait de son goût ; mais, puisque la législation s'en est rapportée à la souveraine, ce serait aujourd'hui presque un crime de Lèse-Majesté de sa part, de se montrer mécontente du choix fait par la Reine. Quant à la question des fonds, elle

doit rester étrangère à ce Conseil ; c'est l'affaire de l'Assemblée.

L'hon. M. Taché—se lève pour répondre à une question de M. de Blaquière qui lui a demandé ce qu'il ferait s'il était appelé de nouveau à former un ministère. On ne doit pas s'attendre à ce qu'il réponde immédiatement à une question pareille, car il agirait selon les circonstances ; mais il peut dire du moins que dans son opinion, aucun ministère ne devrait s'obstiner à gouverner une province, ayant contre lui la majorité des représentants de cette province. Mais il ne croit pas qu'une majorité d'une ou deux voix soit suffisante pour forcer un ministère à la retraite. Quant à la question qui occupe le conseil, il ne saurait trop s'élever contre ceux qui par des moyens détournés voudraient pousser la législature canadienne à manquer de foi envers la Reine et envers le peuple. Ce qui a fait de tout temps la puissance de l'Angleterre, c'est sa bonne foi à respecter ses engagements et nous devrions, nous aussi, préférer l'honneur à toute autre chose. Quelle opinion aurait-on de nous si nous prétendions qu'aujourd'hui nous sommes trop pauvres pour tenir l'engagement que nous avons pris d'obéir à la décision de la Reine ?

Personnellement, il préférerait que le gouvernement allât s'établir définitivement à Québec, car il croit que c'est la ville la plus convenable (rires) ; mais puisque la reine s'est prononcée, il se résigne. Dans tous les cas, le gouvernement ira bientôt à Québec pour y rester jusqu'à ce que les bâtiments de l'Outaouais soient terminés, et c'est encore là un engagement sacré que M. de Blaquière voudrait engager la législature à ne pas tenir.

L'union est-elle dans un danger réel ? Elle le serait, en effet, si les Bas-Canadiens étaient aussi intolérants que certains de leurs adversaires se plaisent à le faire croire, et si tous les Haut-Canadiens manquaient autant de libéralité et de bon sens que quelques-uns de leurs hommes politiques. Mais les Bas-Canadiens sont tolérants, puisqu'ils accordent aux protestants qui sont parmi eux ces écoles séparées que quelques Haut-Canadiens refusent aux catholiques du Haut-Canada. Il est vrai qu'en dépit de leur tolérance, les Canadiens-Français tiennent à leur religion, à leur langue, à leurs lois et à leurs mœurs et que, bien qu'ils ne soient pas de race saxonne, ils auront assez d'énergie pour maintenir leurs droits, ainsi qu'on s'en apercevrait si on les poussait à bout.

Quant aux Haut-Canadiens, ils ne sont pas aussi égoïstes qu'on le croirait à les juger par quelques-uns de leurs politiques. La loi des écoles, que M. Taché proposa à Québec et qu'un journal de Toronto traitait dernièrement d'infâme, n'était en réalité que pour mettre en force une loi antérieure passée en 1841 à la demande de M. Harrison. Grâce à cette loi, les catholiques du Haut-Canada ont le privilège de faire prendre à leurs enfants la voie qu'ils croient la plus propre à les conduire au bonheur dans ce monde et au salut dans l'autre. Que peut-on trouver à y redire ? Assurément les Haut-Canadiens protestants se montreront tolérants et libéraux, car, au fond, leurs intentions sont bonnes, mais ils sont induits en erreur par quelques ambitieux. Pendant la dernière campagne électorale, par exemple, ne leur avait-on pas monté l'imagination en leur disant que le pape venait de débarquer à New-York avec l'intention de venir s'emparer du Canada ? (éclats de rire.) Un jour, les explications auront lieu ; on ouvrira les yeux, le ciel s'éclaircira et la tempête qui menace de briser notre union, passera sur nos têtes pour aller mourir loin de nous.

L'hon. M. Prince—félicite M. de Blaquière d'avoir prononcé un discours plein de lucidité, de bon sens et digne d'un homme d'état ; mais il votera contre les résolutions de M. de Blaquière, parce que ce dernier, dans son discours plein de bons, a dit des choses qui n'ont pas le sens commun et aussi, parce que dans ce discours lucide et digne d'un homme d'état, il y a bien des choses obscures, maladroitement et indignes d'un homme d'état. Par exemple, serait-ce raisonnable d'aller demander à la Reine de dire quelles considérations l'ont poussée à choisir l'Outaouais, tandis que, même dans les plus petites affaires, on ne demande jamais à un arbitre les motifs de sa décision ? Serait-ce prudent d'aller déclarer au monde entier que nous sommes trop pauvres pour nous bâtir une demeure dans notre nouvelle capitale ? et serait-ce